

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE -UBCI-

Siège Social : 139 Avenue de la Liberté – Tunis

L'Union Bancaire pour le commerce et l'Industrie -UBCI- publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 3 juin 2016. Ces états sont accompagnés du rapport des Commissaires aux Comptes Mme Sonia KETARI LOUZIR et Mr Karim DEROUICHE.

BILAN CONSOLIDE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015

(Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	31-déc-15	31-déc-14 retraité	31-déc-14
ACTIFS				
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, et TGT	1	64 413	119 550	119 550
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	77 960	154 651	154 651
Créances sur la clientèle	3	2 381 564	2 293 799	2 293 799
Portefeuille-titres commercial	4	13 595	15 581	15 581
Portefeuille d'investissement (*)	5	472 562	343 883	338 780
Valeurs immobilisées	6	46 208	44 838	44 838
Actifs d'impôts différés	7	14 604	10 884	10 884
Autres actifs	8	51 403	44 007	44 006
TOTAL ACTIFS		3 122 309	3 027 193	3 022 089
PASSIFS				
Banque Centrale et CCP	9	25 009	139 026	139 026
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et Financiers	10	188 512	133 321	133 321
Dépôts et avoirs de la clientèle	11	1 909 965	1 965 888	1 965 888
Emprunts et Ressources spéciales	12	272 595	107 989	107 989
Autres passifs (*)	13	197 750	175 038	171 345
TOTAL PASSIFS		2 593 831	2 521 262	2 517 569
Intérêts des minoritaires dans le résultat		6 961	7 279	7 279
Intérêts des minoritaires dans les réserves		208 968	202 748	202 748
INTERETS MINORITAIRES		215 929	210 027	210 027
CAPITAUX PROPRES DU GROUPE				
Capital		100 008	100 008	100 008
Réserves consolidées et assimilées		172 432	154 317	154 317
Modifications comptables (*)		6 232	-6 129	-8 568
Résultat en instance d'affectation		-	20 427	20 427
Résultat consolidé (*)		33 877	27 281	28 309
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES DU GROUPE	14	312 549	295 904	294 493
TOTAL PASSIFS, INTERETS MINORITAIRES ET CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES		3 122 309	3 027 193	3 022 089

(*) Les données de l'exercice 2014 ont été retraitées pour des besoins de comparabilité (voir note 2.9)

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDÉ**ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2015**

(Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	31-déc-15	31-déc-14
PASSIFS EVENTUELS			
Cautions, avals et autres garanties données	15	668 927	712 421
Crédits documentaires	16	252 516	387 961
Total des passifs éventuels		921 443	1 100 382
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements de financement en faveur de la clientèle	17	183 042	256 794
Engagements sur titres (Participations non libérées)	18	27	27
Total des engagements donnés		183 069	256 821
ENGAGEMENTS REÇUS			
Garanties reçues	19	1 763 331	1 821 933
Total des engagements reçus		1 763 331	1 821 933

ÉTAT DE RESULTAT CONSOLIDÉ
PERIODE ALLANT DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2015

(Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	Exercice 2015	Exercice 2014 retraité	Exercice 2014
<i>Produits d'exploitation bancaire</i>				
Intérêts et revenus assimilés	21	161 015	157 468	157 468
Commissions (en produits)	22	42 352	41 634	41 634
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	23	13 444	12 417	12 417
Revenus du portefeuille d'investissement (*)	24	24 777	17 440	15 303
Total des produits d'exploitation bancaire		241 588	228 959	226 822
<i>Charges d'exploitation bancaire</i>				
Intérêts encourus et charges assimilées	25	(67 517)	(63 752)	(63 752)
Commissions encourues		(4 372)	(3 580)	(3 057)
Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières		(337)	(668)	(668)
Total des charges d'exploitation bancaire		(72 226)	(68 000)	(67 477)
PRODUIT NET BANCAIRE		169 362	160 959	159 345
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et provisions pour passifs	26	(5 873)	(10 310)	(10 310)
Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	27	(980)	(604)	(604)
Autres produits d'exploitation		2 865	3 243	3 243
Frais de personnel		(73 881)	(68 655)	(68 655)
Charges générales d'exploitation		(29 190)	(25 509)	(25 509)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur Immobilisations		(7 846)	(9 601)	(9 601)
RESULTAT D'EXPLOITATION		54 457	49 523	47 909
Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires		174	(226)	(226)
Impôts sur les bénéfices (*)	28	(13 793)	(14 737)	(12 095)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		40 838	34 560	35 588
Solde en gain / perte provenant des autres éléments extraordinaires		0	0	0
Intérêts des minoritaires		(6 961)	(7 279)	(7 279)
RESULTAT NET CONSOLIDÉ DE L'EXERCICE		33 877	27 281	28 309
Effets des modifications comptables		1 410	3 200	761
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		35 287	30 481	29 070
RESULTAT CONSOLIDÉ PAR ACTION	29	1,694	1,364	1,415

(*) Les données de l'exercice 2014 ont été retraitées pour des besoins de comparabilité (voir note 2.9)

ÉTAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
PERIODE ALLANT DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2015

(Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	Exercice 2015	Exercice 2014
ACTIVITES D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		214 875	211 806
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(77 078)	(71 241)
Prêts / Remboursement de prêts aux établissements financiers		2 664	(2 948)
Dépôts / Retraits dépôts des autres établissements bancaires et financiers		(118)	72
Prêts / Remboursement prêts accordés à la clientèle		(95 409)	(172 744)
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle		(69 044)	98 448
Acquisition / Cession des titres de placement		2 497	(1 542)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(85 182)	(58 745)
Autres flux de trésorerie d'exploitation		4 244	9 998
Impôts sur les sociétés		(12 601)	(8 162)
Flux d'exploitation des activités non bancaires		13 216	29 851
Flux de trésorerie affectés aux provenant des activités d'exploitation		(101 936)	34 793
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Revenus encaissés du portefeuille d'investissement		11 272	5 635
Acquisitions / Cessions du portefeuille d'investissement		(110 724)	(50 840)
Acquisitions et cessions des immobilisations		(8 557)	(8 078)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(108 009)	(53 283)
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Emission/Rachat d'action		3 184	8 020
Augmentation / diminution des ressources spéciales		164 284	(7 353)
Dividendes versés		(28 575)	(7 661)
Réduction de capital		-	(3 630)
Encaissement provenant des apports affectés à l'acquisition d'immobilisations			-
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		138 893	(10 624)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		(71 052)	(29 114)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		(3 634)	25 480
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	30	(74 686)	(3 634)

GROUPE UBCI

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

A. NOTES SUR LES BASES RETENUES POUR L'ELABORATION ET LA PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1. Principes comptables d'évaluation et de présentation des états financiers consolidés

1.1. Référentiel comptable

Les états financiers consolidés du groupe UBCI sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Il s'agit, entre autres, de :

- La norme comptable générale (NCT 1) ;
- Les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) ;
- Les normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37) ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ; et
- Les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

Les états financiers consolidés sont préparés en respect de la convention du coût historique et sont libellés en milliers de Dinars Tunisiens.

1.2. Périmètre, méthodes et règles de consolidation

1.2.1. Périmètre

Les états financiers consolidés comprennent ceux de l'UBCI et ceux des entreprises sur lesquelles la banque exerce un contrôle exclusif.

1.2.2. Méthodes de consolidation

Les entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financière et opérationnelle de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée ;
- soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- soit des statuts ou d'un contrat ;
- soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détienne directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

La consolidation par intégration globale implique la substitution du coût d'acquisition des titres des filiales par l'ensemble des éléments d'actifs et de passifs de celles-ci tout en présentant la part des minoritaires dans les capitaux propres et le résultat (intérêts minoritaires) de ces filiales.

1.2.3. Règles de consolidation

1.2.3.1. Coût d'acquisition des titres

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur exclusion faite des frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque. Toutefois, les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition sont inclus dans le coût.

1.2.3.2. Opérations réciproques et opérations internes

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques sont aussi éliminés.

2. Autres principes comptables d'évaluation et de présentation

2.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

Les engagements de la banque sont composés des rubriques suivantes :

- Portefeuille escompte ;
- Comptes débiteurs de la clientèle ;
- Crédits sur ressources spéciales ;
- Autres crédits à la clientèle ; et
- Engagements par signature.

2.1.1. Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds pour la valeur nominale.

2.1.2. Comptabilisation des prêts auprès de la clientèle

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes.

2.1.3. Classification des engagements

Les engagements sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la Circulaire de la BCT n° 91-24 telle que modifiée par la Circulaire 99-04 du 19 mars 1999.

Les actifs courants (Classe 0)

Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais, paraît assuré.

Les actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1)

Ce sont les engagements dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus sur des entreprises qui sont dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Les engagements incertains (Classe 2)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation et le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur validité et nécessitant la mise en œuvre de mesure de redressement.

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

Les actifs préoccupants (Classe 3)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises dont la situation suggère un degré de perte éventuelle (ce sont des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2).

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

Les actifs compromis (Classe 4)

Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours ainsi que les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours.

2.1.4. Immobilisations données en leasing

Les immobilisations données en leasing sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition hors taxe sur la valeur ajoutée, et ce durant toute la période du bail qui varie entre 2 et 7 années.

Les créances de crédit-bail sont amorties selon l'amortissement en capital de l'échéancier du contrat.

2.1.5. Provisions sur les engagements

2.1.5.1. Provisions individuelles

Les provisions individuelles sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

(i) Prise en compte des garanties

Les garanties qui ont été considérées comme juridiquement valables sont :

- Les garanties reçues de l'Etat tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- Les garanties matérialisées par des actifs financiers ;
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable ;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT ; et
- Les hypothèques maritimes dûment enregistrées ;
- les biens donnés en leasing et propriété de l'UBCI. Ces biens sont évalués en appliquant à leur valeur d'origine une décote annuelle de :
 - 5 % pour les biens immeubles ;
 - 20 % pour le matériel roulant ;
 - 40 % pour les biens d'équipement et autres matériels.

(ii) Taux de provision

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

<u>Classe</u>	<u>Taux de provision</u>
1	0 %
2	20 %

3	50 %
4	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

2.1.5.2. Provisions collectives

En application de la circulaire n° 2012-09 modifiant la circulaire n° 91-24, la banque a constitué au titre de l'exercice 2012 des provisions collectives en couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire 91-24. Ainsi, une provision supplémentaire de 1 364 KTND a été dotée au titre de l'exercice 2015.

La provision collective constituée par la banque s'élève, au 31 décembre 2015, à 11 006 KDT.

2.1.5.3. Provision additionnelle

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a instauré une nouvelle obligation pour les établissements de crédit de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes:

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Son effet sur l'exercice 2015 s'est traduit par la constatation d'une dotation aux provisions additionnelle de 1 924 KTND et d'une reprise sur provisions de 875 KTND.

La provision additionnelle constituée par la banque, au 31 décembre 2015, s'élève à 17 260 KTND.

2.1.5. Comptabilisation des revenus sur prêts auprès de la clientèle

Les intérêts et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de la période pour leurs montants rattachés à ladite période.

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste « Créances sur la clientèle ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les « actifs courants » (classe A) parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Portefeuille encaissement / Comptes exigibles après encaissement

Le groupe a opté pour le traitement des valeurs remises par les clients pour encaissement au sein de la comptabilité financière. Les comptes utilisés sont annulés pour les besoins de la présentation. Seul le solde entre le portefeuille encaissement et les comptes exigibles après encaissement est présenté au niveau des états financiers.

2.3. Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

2.3.1. Composition du portefeuille titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

✓ Le portefeuille-titres commercial

Titres de transaction : Ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.

Titres de placement : Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

✓ Le portefeuille d'investissement

Titres d'investissement : Ce sont des titres acquis avec l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance suite à une décision qui résulte généralement d'une politique propre au portefeuille titres d'investissement.

Titres de participation : Ce sont les titres qui sont exclus de la consolidation.

2.3.2. Comptabilisation et évaluation en date d'arrêté

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées. Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

Les titres de transaction: Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.

Les titres de placement: Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

Les titres d'investissement: Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivant :

- une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
- l'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

2.3.3. Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des exercices. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée

2.4. Comptabilisation des intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus. En revanche, les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la banque en compte de régularisation actif.

2.5. Comptabilisation des valeurs immobilisées

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire.

Les taux d'amortissement pratiqués se présentent comme suit :

Immeubles	5 %
Travaux	10 %
Coffres forts	5 %
Matériels roulants	20 %
Matériels informatiques	25 %
Logiciels informatiques	33 %
Logiciel ATLAS II	20 %
Immobilisations de faibles valeurs	100 %
Matériels informatiques - les grandes machines d'exploitation	20 %

2.6. Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les opérations en devises sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d'arrêté utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

2.7. Provisions pour engagements de retraite

La banque a opté pour la comptabilisation progressive en passifs des engagements de retraite correspondant à l'indemnité de retraite due, conformément à la convention collective applicable au secteur bancaire et aux autres avantages dus en application de la politique interne de la banque.

Les engagements de retraite sont estimés à la date du 31 Décembre 2015 à 9 981 KDT.

En l'absence de normes comptables spécifiques à l'évaluation des engagements de retraite dus au personnel, la banque a évalué les dits engagements en application de la norme comptable internationale IAS 19 traitant des avantages au personnel

2.8. Impôts sur les sociétés

En application de la loi des finances pour la gestion 2006, le taux d'impôt sur les sociétés du groupe UBCI est de 35% pour les filiales faisant partie des institutions financières ainsi que la société mère.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis selon les règles de la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode, on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs, des événements et transactions passés ou en cours.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

2.9 MODIFICATIONS COMPTABLES :

Au cours de l'exercice 2015, il a été procédé au niveau de la société mère UBCI, à la revue des montants des différences de change latentes générées par la position de change à terme calculés pour les besoins de détermination du résultat imposable, ainsi que leurs correctes prises en compte dans le décompte fiscal. Cette

revue a permis d'identifier une insuffisance de charge d'impôt sur les sociétés sur les exercices antérieurs de 2 442KTND.

Par ailleurs, et suite à l'obtention d'informations relatives aux revenus provenant de fonds gérés qui se rattachent à une période s'étalant sur plusieurs exercices, la banque a procédé courant 2015 à la comptabilisation desdits revenus. La part relative aux exercices antérieurs, nets d'impôt et de commissions de gestion, s'élève à 3 852KTND.

Les ajustements ont été imputés en augmentation des capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2015 pour un montant net d'impôt de 1 410KTND.

Pour des besoins de comparabilité, les données de l'exercice 2014 ont fait l'objet de retraitement en proforma qui a eu pour effet la présentation d'une modification comptable en augmentation des capitaux propres dudit exercice de 2 439 KTND ainsi que les rubriques « Revenus du portefeuille d'investissement », « Commissions encourues », « Impôts sur les sociétés », « Portefeuille d'investissement » et « Autres passifs ».

B. LES SOCIETES RETENUES DANS LE PERIMETRE DE CONSOLIDATION

En application des dispositions prévues par la loi n° 2001-117 du 06/12/2001 et des normes comptables tunisiennes, le périmètre de consolidation du groupe UBCI est composé comme suit :

1. Le périmètre et les méthodes de consolidation

Société	Pourcentage de Contrôle		Pourcentage d'Intérêt		Méthode de consolidation	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014
UBCI	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Intégration globale	Intégration globale
UBCI Finance	99,97%	99,97%	99,97%	99,97%	Intégration globale	Intégration globale
Global Invest SICAR (G.I.S)	86,06%	86,06%	86,06%	86,06%	Intégration globale	Intégration globale
UBCI Développement SICAR (en liquidation) (*)	99,90%	99,90%	99,90%	99,90%	Intégration globale	Intégration globale
UBCI CAPITAL Développement SICAR	99,90%	99,90%	99,90%	99,90%	Intégration globale	Intégration globale
U T P SICAF	42,41%	42,41%	42,29%	42,29%	Intégration globale	Intégration globale
HANNIBAL SICAV	19,88%	18,14%	19,14%	17,46%	Intégration globale	Intégration globale
SALAMBO SICAV	57,23%	86,51%	52,15%	81,44%	Intégration globale	Intégration globale
UNIVERS SICAV	17,26%	39,20%	16,24%	38,24%	Intégration globale	Intégration globale
ALYSSA SICAV	2,19%	2,80%	1,59%	2,17%	Intégration globale	Intégration globale

(*) La filiale UBCI Développement SICAR (en liquidation) est une société d'investissement à capital risque SICAR créée le 28/06/2011. L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 13 Novembre 2013 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 14 Novembre 2013 et sa mise en liquidation amiable.

Les états financiers au 30/09/2014 n'ont pas été arrêtés sur la base de la convention de la continuité d'exploitation. Ce sont les données de ces états financiers qui ont fait l'objet d'intégration dans les états financiers consolidés de l'UBCI au 31/12/2015.

2. Les participations dont le taux de détention directe est supérieur à 20% et non retenues dans le périmètre de consolidation

La société-mère détient directement des participations supérieures à 20% dans des sociétés exclues du périmètre de consolidation pour absence d'influence. Elles se détaillent comme suit :

Société	Taux de détention directe	
	2015	2014
EPAC COMMUNICATION	21,50%	21,50%
SCHNEIDER	30,00%	30,00%
UTIC DIST TUN	0%	28,10%
SOMFY SERVICES	0%	30,00%
SABA	23,70%	26.18%
JINENE	31,81%	-
TAZOGHRANE	23,95%	-
LES PERLES DU DESERT	29,10%	-
KNAUF TUNISIE SYSTEM	30,00%	30,00%

C. NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars Tunisiens)

I. ACTIFS

Note 1 – Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2015 un montant de 64 413 KDT contre 119 550 KDT au 31 décembre 2014 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Caisse	20 968	20 968
Comptes ordinaires BCT	43 445	98 582
	64 413	119 550

Note 2 – Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2015 un montant de 77 960 KDT contre 154 651 KDT au 31 décembre 2014 et se présente comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Banque Centrale de Tunisie	-	11 727
Banque de dépôt	4 000	
Avoirs chez les correspondants	70 458	136 644
Organismes financiers spécialisés	3 461	6 125
Créances rattachées sur les établissements financiers	41	155
	77 960	154 651

Note 3 – Créances sur la clientèle

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2015 à un montant de 2 381 564 KDT contre 2 293 799 KDT au 31 décembre 2014 et se détaille comme suit :

		<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Prêts et comptes rattachés	(1)	2 402 032	2 315 772
<i>dont leasing</i>		141 685	121 711
Comptes débiteurs de la clientèle		144 352	137 608
Total brut		2 546 384	2 453 380
Provisions et Agios réservés		(164 820)	(159 581)
<i>dont Agios réservés</i>		(15 021)	(14 163)
Total net		2 381 564	2 293 799

(1) Cette rubrique s'analyse comme suit :

		<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Crédits accordés à la clientèle		2 131 941	2 048 852
<i>dont Leasing</i>		141 685	121 711
Autres crédits à la clientèle		98 618	100 617
Créances douteuses		165 310	159 350
Créances rattachées		6 163	6 953
		2 402 032	2 315 772

Note 4 – Portefeuille-titres commercial

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2015 un montant de 13 595 KDT contre 15 581 KDT au 31 décembre 2014 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Titres de transaction	13 850	15 125
Titres de placement	794	794
Créances rattachées	-	17
Provisions / Dépréciation titres de transactions	(1 049)	(355)
	<u>13 595</u>	<u>15 581</u>

Note 5 – Portefeuille d'investissement

La valeur du portefeuille d'investissement s'élève au 31 décembre 2015 à 472 562 KDT contre 343 883 KDT au 31 décembre 2014 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u> <u>Retraité</u>	<u>31/12/2014</u>
Titres de participation	202 329	163 439	163 439
Titres en portage	3 123	6 177	6 177
Titres d'investissement	260 690	170 169	170 169
Créances rattachées/ Titres d'investissement	13 288	9 718	4 615
Provisions / Dépréciation titres de Participation	(6 868)	(5 620)	(5 620)
Total Net	<u>472 562</u>	<u>343 883</u>	<u>338 780</u>

Note 6 – Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées ont atteint 46 208 KDT au 31 décembre 2015 contre 44 838KDT au 31 décembre 2014 et s'analysent comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Immobilisations corporelles	122 849	116 695
Immobilisations incorporelles	43 637	42 017
Valeurs brutes en fin de période	166 486	158 712
Amortissements	(120 278)	(113 874)
Provisions pour dépréciation	-	-
Valeurs nettes en fin de période	46 208	44 838

Note 7 – Actifs d'impôts différés

Les actifs d'impôts différés se sont élevés à 14 604 KDT au 31 décembre 2015 contre 10 884 KDT au 31 décembre 2014.

Note 8 – Autres actifs

Le solde de cette rubrique a atteint 51 403 KDT au 31 décembre 2015 contre 44 007 KDT au 31 décembre 2014 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Débiteurs divers	42 170	36 271
Comptes de régularisation	8 087	6 668
Comptes de Stock	166	151
Créances prises en charge par l'Etat	1 218	1 330
Charges à répartir	224	81
Provisions /autres actifs	(462)	(494)
	51 403	44 007

2. PASSIFS**Note 9 – Banque Centrale et CCP**

Le solde de ce poste a atteint 25 009 KDT au 31 décembre 2015 contre 139 026 KDT au 31 décembre 2014 et se détaille comme suit :

BCT

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Emprunts au jour le jour et à terme	25 000	139 000
Dettes rattachées	9	26
	25 009	139 026

Note 10 – Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Le solde de ce poste a atteint 188 512 KDT au 31 décembre 2015 contre 133 321 KDT au 31 décembre 2014 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Banques non-résidentes (Comptes ordinaires)	96 057	87 812
Banques de dépôt	92 500	44 941
Organismes financiers spécialisés	212	330
Dettes rattachées aux prêts et emprunts interbancaires	(257)	238
	188 512	133 321

Note 11 – Dépôts et avoirs de la clientèle

Le solde de cette rubrique a atteint 1 909 965 KDT au 31 décembre 2015 contre un solde de 1 965 888 KDT au 31 décembre 2014 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Comptes à vue	1 026 916	1 015 644
Comptes d'épargne	572 223	544 994
CAT / BC et autres produits financiers	197 272	223 016
DAT/BC échus non remboursés (*)	4 240	-
Autres sommes dues à la clientèle	21 613	63 714
Certificats de dépôts et bons de trésor souscrits par la clientèle	86 500	116 500
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle	1 201	2 020
	1 909 965	1 965 888

(*) Le montant des Dépôts A Terme et des Bons de Caisse échus non remboursés s'élève au 31 décembre 2014 à 6.414 KTND. Il a été présenté à hauteur de 4.719 KTND au niveau de la rubrique "Comptes à vue" et à hauteur de 1.695 KTND au niveau de la rubrique "Comptes d'épargne".

Note 12 – Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique a atteint 272 595 KDT au 31 décembre 2015 contre un solde de 107 989 KDT au 31 décembre 2014 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Emprunt Obligataire	44 195	27 895
Autres emprunts	159	159
Ressources étatiques	4 853	4 997
Mobilisation créances	449	449
Crédits partenariat	39 960	47 947
Crédit BIRD	316	316
Ligne BIRD BCT	9 600	8 000
Ligne BAD BCT	6 000	5 000
Fond BNPP	66 286	-
Ligne BERD	88 725	-
Autres fonds extérieurs	10 369	11 865
Dettes rattachées à des ressources spéciales	1 683	1 361
	272 595	107 989

Note 13 – Autres passifs

Le solde de cette rubrique a atteint 197 750 KDT au 31 décembre 2015 contre un solde de 175 038 KDT au 31 décembre 2014. Il s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u> <u>retraité</u>	<u>31/12/2014</u>
Provisions (départ à la retraite, hors bilan,...)	21 739	21 732	21 732
Comptes de régularisation	66 618	57 607	56 365
Créditeurs divers	109 393	89 217	86 766
Comptes exigibles après encaissement	-	6 482	6 482
	197 750	175 038	171 345

Note 14 – Capitaux propres

A la date du 31 décembre 2015, le capital social du groupe s'élève à 100 008 KDT correspondant au capital de la société mère UBCI. Il est composé de 20 001 529 actions d'une valeur nominale de 5 dinars libérées en totalité.

Le total des capitaux propres du groupe, avant affectation du résultat de l'exercice 2014 s'élève à 312 549 KDT. Les contributions de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation dans les capitaux propres du groupe se présentent comme suit :

Société	Capital	Réserves consolidées	Modifications comptables	Résultat en instance d'affectation	Résultat consolidé	Capitaux propres 2015
UBCI	100 008	157 274	6 232		33 899	297 413
UBCI FINANCE		1 455			(460)	995
GIS		4 734			331	5 065
UBCI CAPITAL DEVELOPPEMENT SICAR		566			71	637
UBCI DEVELOPPEMENT SICAR		502			-	502
UTP		2 905			32	2 937
SICAV SALAMBO		775			(34)	741
SICAV HANNIBAL		416			(32)	384
SICAV UNIVERS		474			(48)	426
SICAV ALYSSA		3 331			118	3 449
TOTAL	100 008	172 432	6 232		33 877	312 549

3. ENGAGEMENTS DU HORS BILAN

Note 15 – Cautions, avals et autres garanties donnés

Le solde de cette rubrique totalise au 31 décembre 2015 un montant de 668 927 KDT contre un solde de 712 421 KDT au 31 décembre 2014 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
En faveur d'établissements bancaires et financiers	491 722	528 339
En faveur de la clientèle	177 205	184 082
Cautions fiscales	22 902	19 921
Cautions pour marchés	90 802	88 196
<i>En devises</i>	14 701	5 695
<i>En dinars</i>	76 101	82 501
Cautions douanières	20 703	22 066
Cautions diverses	37 378	45 433
<i>En devises</i>	26 956	28 051
<i>En dinars</i>	10 422	17 382
Obligations cautionnées	5 420	8 466
	668 927	712 421

Note 16 – Crédits documentaires

Le solde de cette rubrique a atteint 252 516 KDT au 31 décembre 2015 contre un solde de 387 961 KDT au 31 décembre 2014. Ce solde se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Crédit documentaire en faveur des établissements financiers et bancaires	15 857	132 778
Crédit documentaire en faveur de la clientèle	236 659	255 183
<i>Ouverture de crédits documentaires</i>	187 432	205 040
<i>Acceptations à payer liées au financement du commerce extérieur</i>	49 227	50 143
	252 516	387 961

Note 17 – Engagements de financement donnés

Ce sont les accords de financement et les ouvertures de lignes de crédit confirmées que la banque s'est engagée à mettre à la disposition de la clientèle.

Au 31 décembre 2015 les engagements sur crédits à la clientèle totalisent 183 042 KDT contre 256 794 KDT au 31 décembre 2014.

Note 18 – Engagements sur titres

Ce compte englobe les participations non libérées. Il se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
EPAC COM	9	9
IDE	7	7
Génie climatique	3	3
FRDCM	8	8
	<hr/>	<hr/>
	27	27

Note 19 – Garanties reçues

Les garanties reçues se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Garanties reçues de l'Etat et des compagnies d'assurances	198 536	236 049
Garanties reçues des banques	657 631	776 207
<i>Garanties reçues des banques résidentes</i>	-	-
<i>Garanties reçues des banques non -résidentes</i>	657 631	776 207
Nantissement titres	81 325	82 252
Garanties reçues de la clientèle	825 839	727 425
	<hr/>	<hr/>
	1 763 331	1 821 933

Note 20 – Opérations en devises

Les opérations en devises comptabilisées en hors bilan se subdivisent en deux natures :

- Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties ne diffèrent le dénouement qu'en raison du délai d'usance représentant les opérations de change au comptant et sont défalquées au 31 décembre 2015 comme suit :

Achat au comptant	37 522 KDT
Vente au comptant	39 858 KDT

- Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d'usance ayant une date d'échéance supérieure à deux jours constituent les opérations de change à terme et sont défalquées au 31 décembre 2015 comme suit :

Achat à terme	143 210 KDT
Vente à terme	52 845 KDT

4. ETAT DE RESULTAT

Note 21 – Intérêts et revenus assimilés

Le solde de cette rubrique s'élève à 161 015 KDT en 2015 contre un solde de 157 468 KDT en 2014. Ce poste s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire	817	1 573
Produits sur opérations de crédit	148 300	140 606
Revenus assimilés	11 898	15 289
	161 015	157 468

Note 22 – Commissions (en produits)

Le solde de cette rubrique s'élève à 42 352 KDT en 2015 contre un solde de 41 634 KDT en 2014. Ce poste s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Commissions prélevées sur les opérations bancaires	34 431	35 268
Commissions de tenue de compte	2 990	1 543
Commission sur opération de change manuel	290	362
Autres commissions	4 641	4 461
	42 352	41 634

Note 23 – Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Le solde de cette rubrique s'élève à 13 444 KDT en 2015 contre un solde de 12 417 KDT en 2014 Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Gain sur portefeuille titres commercial	35 498	38 302
Perte sur portefeuille titres commercial	(22 054)	(25 885)
	13 444	12 417

Note 24 – Revenus du portefeuille d'investissement

Ce poste totalise en 2015 un montant de 24 777 KDT contre 17 440 KDT en 2014 se détaillant comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u> <u>retraité</u>	<u>31/12/2014</u>
Intérêts /titre en portage	71	77	77
Revenus nets sur portefeuille titres d'investissement	22 375	16 043	13 906
Dividendes sur portefeuille participation	2 331	1 320	1320
	24 777	17 440	15 303

Note 25 – Intérêts encourus et charges assimilées

Le solde de cette rubrique s'élève à 67 517 KDT en 2015 contre un solde de 63 752 KDT en 2014. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Charges sur opérations de trésorerie et interbancaire	6 309	7 699
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	46 502	45 669
Charges sur emprunts obligataires et extérieurs	8 911	4 092
Charges assimilées	5 795	6 292
	67 517	63 752

Note 26 – Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif

Le solde de cette rubrique s'élève à 5 873 KDT en 2015 contre un solde de 10 310 KDT en 2014. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Dotations aux provisions	13 932	19 643
Reprises de provisions	(9 575)	(10 855)
Pertes sur créances irrécouvrables couverte par une provision	24	7
Pertes sur créances irrécouvrables	488	194
Créances radiées	1 005	1 415
Récupération sur créances radiées	(1)	(94)
	5 873	10 310

Note 27 – Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Le solde de cette rubrique s'élève à 980 KDT en 2015 contre un solde de 604 KDT en 2014. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Etalement Prime /Titres d'investissement	(999)	(476)
Dotations aux provisions	2 351	1 518
Reprises de provisions	(409)	(350)
Plus ou moins-value de cession sur titres de participation	37	(88)
	980	604

Note 28 – Impôts sur les bénéfices

Le solde de cette rubrique s'élève à 13 793 KDT en 2015 contre un solde de 14 737 KDT en 2014. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u> <u>retraité</u>	<u>31/12/2014</u>
Impôt exigible	16 113	12 602	9 960
Impôt différé	(2 320)	2 135	2 135
	13 793	14 737	12 095

Note 29 – Résultat consolidé par action

Le résultat consolidé par action au titre de l'exercice 2015 se présente comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u> <u>retraité</u>	<u>31/12/2014</u>
Résultat net consolidé (en KDT)	33 877	27 281	28 309
Nombre d'actions ordinaires en circulation	20 001 529	20 001 529	20 001 529
Actions émises durant la période	0	0	0
Résultat consolidé de base par action (en dinars)	1,694	1,364	1,415

Note 30 – Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2015 un solde de (74 686) KDT contre (3 634) KDT au 31 décembre 2014, ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Caisse	20 968	20 968
Banque Centrale (comptes ordinaires)	43 445	98 582
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	15 552	46 912
Banque Centrale (prêts au jour le jour et à terme)	-	11 727
Banque de dépôts (prêts au jour le jour et à terme)	4 000	-
Banques non-résidentes (prêts au jour le jour et à terme)	54 906	89 930
Banques de dépôt (Emprunts au jour le jour et à terme)	(92 500)	(44 941)
Banque Centrale (Emprunts au jour le jour et à terme)	(25 000)	(139 000)
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	(6 546)	(8 248)
Banques non-résidentes (emprunts au jour le jour et à terme)	(89 511)	(79 564)
	<hr/> (74 686)	<hr/> (3 634)

Note 31– Passifs éventuels

la société mère UBCI a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie portant sur les différents impôts et taxes au titre de la période allant de 2009 à 2012.

Une notification partielle des résultats de la vérification fiscale de l'exercice 2009 a été adressée à la banque en décembre 2013, faisant ressortir un redressement de 591 KDT et ramenant le crédit d'impôt de 1.590 KDT à 993 KDT.

Une notification complémentaire des résultats de ladite vérification relative aux exercices 2010, 2011 et 2012 a été adressée à la banque en mai 2014, faisant ressortir un redressement de 12.863 KDT et ramenant le crédit d'impôt à 835 KDT.

Conformément aux dispositions de l'article 44 du Code des Droits et des Procédures Fiscaux, la banque a formulé ses éléments de réponses sur les résultats de ladite vérification, auxquels l'administration fiscale a répondu en date du 17 Juin 2015.

En application des dispositions de l'article 44 bis du Code des Droits et des Procédures Fiscaux, la banque a formulé ses observations en rapport avec les éléments de réponse présentés par les services de l'administration fiscale.

L'administration fiscale n'a pas encore donné de suite auxdites observations jusqu'à la date du présent rapport.

A la date d'arrêté des présents états financiers, les discussions sont toujours en cours avec l'administration fiscale. Les redressements en question sont couverts par des provisions à concurrence de 7.000 KTND.

Note 32 –Evènements postérieur à la date de clôture

Les états financiers de la banque sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 03 Mai 2016. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2015

Messieurs les actionnaires de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI »,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale réunie le 16 Juin 2015, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I- Rapport sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI » tels qu'arrêtés par le conseil d'administration du 03 Mai 2016, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2015, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 312.549 KDT, un résultat bénéficiaire de l'exercice après modifications comptables de 35.287 KDT ainsi qu'une trésorerie négative de fin de période de 74.686 KDT .

1. Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect important, une image fidèle de la situation financière, du résultat des opérations et des flux de trésorerie du groupe de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

4. Paragraphes d'observation

4.1. Passif relatif au contrôle fiscal

Ainsi qu'il est indiqué dans la note 31 « Passifs éventuels », la société mère UBCI a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie portant sur les différents impôts et taxes au titre de la période allant de 2009 à 2012.

Une notification partielle des résultats de la vérification fiscale de l'exercice 2009 a été adressée à la banque en décembre 2013, faisant ressortir un redressement de 591 KDT et ramenant le crédit d'impôt de 1.590 KDT à 993 KDT.

Une notification complémentaire des résultats de ladite vérification relative aux exercices 2010, 2011 et 2012 a été adressée à la banque en mai 2014, faisant ressortir un redressement de 12.863 KDT et ramenant le crédit d'impôt à 835 KDT.

Conformément aux dispositions de l'article 44 du Code des Droits et des Procédures Fiscaux, la banque a formulé ses éléments de réponses sur les résultats de ladite vérification, auxquels l'administration fiscale a répondu en date du 17 Juin 2015.

En application des dispositions de l'article 44 bis du Code des Droits et des Procédures Fiscaux, la banque a formulé ses observations en rapport avec les éléments de réponse présentés par les services de l'administration fiscale.

L'administration fiscale n'a pas encore donné de suite auxdites observations jusqu'à la date du présent rapport.

La banque a constitué, en 2013, une provision forfaitaire de 7.000 KDT en couverture du risque associé à cette situation. Le risque final dépend du dénouement définitif du dossier de contrôle.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

4.2. Modifications comptables

Comme il est indiqué au niveau de la note 2.9 « Modifications comptables », il a été procédé, au niveau de la société mère UBCI, à la revue des montants des différences de change latentes générées par la position de change à terme calculés pour les besoins de détermination du résultat imposable, ainsi que leurs correctes prises en compte dans le décompte fiscal. Cette revue a permis d'identifier une insuffisance de charge d'impôt sur les sociétés sur les exercices antérieurs pour un montant de 2 442 KDT.

Par ailleurs, et suite à l'obtention d'informations relatives aux revenus provenant de fonds gérés qui se rattachent à une période s'étalant sur plusieurs exercices, la société mère a procédé courant 2015 à la comptabilisation desdits revenus. La part relative aux exercices antérieurs, nets d'impôt et de commissions de gestion, s'élève à 3 852 KDT. Les ajustements ont été imputés en augmentation des capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2015 pour un montant net d'impôt de 1 410 KDT.

Pour des besoins de comparabilité, les données de l'exercice 2014 ont fait l'objet de retraitement en proforma qui a eu pour effet la présentation d'une modification comptable en augmentation des capitaux propres dudit exercice pour un montant de 2 439 KDT.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

II- Rapport sur les vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de nos vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion au titre de l'exercice 2015.

Tunis, le 03 mai 2016

Les commissaires aux comptes

**Cabinet MS Louzir – Membre de Deloitte
Touche Tohmatsu Limited**

FINOR

Sonia KETARI LOUZIR

Karim DEROUICHE

